



**Conseil Communautaire du 8 juillet 2022**  
**Salle Brassens**  
**de Tourouvre au Perche – 9 h**  
**Compte rendu**

# Ordre du Jour

## Gendarmerie

- Examen du projet d'aménagement et de financement de la gendarmerie de Tourouvre au Perche

## Finances et personnel

- Création d'un poste permanent SPANC

## Investissements

- Chaufferie bois et réseau de distribution - Longny au Perche – lot 1 Dalkia avenant n°1

**Le président en préalable, à l'ouverture de la séance, propose la modification du traitement de l'ordre du jour en abordant le sujet SPANC en premier ainsi que le retrait d'un point à l'ordre du jour :**

- Chaufferie bois et réseau de distribution - Longny au Perche – lot 1 Dalkia avenant n°1

**Les membres du conseil approuvent à l'unanimité ce retrait et cette modification de traitement de l'ordre du jour**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE COMMUNES DES HAUTS DU  
PERCHE Séance du 8 juillet 2022  
Salle Georgess Brassens à Tourouvre à 9h**

Nombre en exercice : 31  
Nombre de présents : 23  
Nombre de votants : 29

Convocation du 30.06.2022  
Affichage du 30.06.2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit juillet, s'est réuni le conseil communautaire des Hauts du Perche à la salle Georges Brassens à Tourouvre au Perche suite à la convocation du 30.06.2022, affichée le 30 juin 2022.

Etaient présents : M ANQUETIL Dominique, M BAILLIF Christian, M BLOTTIERE Philippe M BOUTTIER Jean-Jacques, M COUDRAY Pascal, Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie, M Du LAC Jean-Vincent, M DUGUET Christian, Mme ENCELIN Elyane, Mme EDOU Bernadette, M GUILLET Denis, M GUYOT Philippe, M HOULLE Pascal, Mme LALAOUNIS Danièle, M LE SECQ Emmanuel, Mme LEROY Céline, M MICHEL-FLANDIN Patrice, M POIRIER Franck, Mme POULAIN Francine, Mme RADIGUET Angéline, Mme REVET Evelyne, Mme SAUVANEIX Alexandra, M VIANDER Marcel.

Etaient absents-excusés : Mme BERGER Frédérique, Mme BRAULT Roselyne (donne pouvoir à Mme LEROY Céline), M DESCHAMPS Michel, Mme FEUGUEUR Stéphanie (donne pouvoir à M BOUTTIER Jean-Jacques), M GUEUGNON Jean-Edouard (donne pouvoir à M LE SECQ Emmanuel), M JUSZEZAK Jean-Claude (donne pouvoir à M HOULLE Pascal), M NAEL Jean-Marc (donne pouvoir à M BAILLIF Christian), M ORY Gilles (donne pouvoir à M VIANDER Marcel).

Assistait également : M. GRANGE Denis DGS, Mme HEROUIN Sandrine, Mme HIBOU Christelle, M. BRAMOULLE Bernard.

**DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur Christian BAILLIF est désigné secrétaire de séance

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 JUIN 2022**

Le procès-verbal de la séance du 22 juin 2022 est approuvé à l'unanimité, sous réserve que soient corrigés les éléments relevés par Madame Encelin pages 8, 9 et 11.

**FINANCES & PERSONNEL**

Le président propose aux membres du conseil, afin d'assurer la continuité des contrôle d'assainissements non collectifs de rendre permanent le poste de contrôleur créé en 2021. Il annonce par ailleurs que le contrôleur actuel ne souhaite pas poursuivre sa mission et devrait nous quitter fin septembre 2022.

La délibération qui en découle est la suivante :

## CREATION D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE A COMPTER DU 8 JUILLET 2022 et SUPPRESSION DU POSTE NON PERMANENT

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Compte tenu des besoins pour la réalisation des diagnostics d'assainissement non collectif, il convient de créer un poste permanent d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 8 juillet 2021 et de supprimer l'emploi non permanent d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :**

- **La création de l'emploi permanent d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 8 juillet 2022**
- **La suppression de l'emploi non permanent d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe**

### GENDARMERIES

Monsieur Le Président rappelle que lors de la séance du 22 juin dernier, il avait été mis en évidence le risque pris pour l'équilibre financier de la CdC d'engager le projet d'aménagement de la gendarmerie de Tourouvre. A ce titre il avait été convenu de réinterroger les banques et de se revoir pour examiner leurs nouvelles conditions de prêts proposées.

Un tableau de synthèse de ces nouvelles conditions est remis en séance.

Par ailleurs il expose que, dans cet intervalle, une réunion en sous-préfecture a eu lieu au cours de laquelle les services de la DGFIP de l'Orne l'ont alerté ainsi que monsieur le sous-préfet, sur le risque très important pris par la CdC a contracté un nouvel emprunt suite à celui déjà contracté pour le financement des autres projets d'investissements de la CdC.

Ce risque pourrait se traduire, au regard des faibles ressources financières de la CdC ainsi que de ses dépenses de fonctionnement importantes, par un surendettement de la communauté de communes à très court terme.

En effet les charges à caractères générales, dans le contexte inflationniste actuel, ont augmentés, de plus les charges de personnels ont elles aussi subies des augmentations importantes (augmentation du SMIG en 2021 et en juillet 2022 l'augmentation du point d'indice de la rémunération des fonctionnaires).

Cette situation amènerait la CdC à ne plus pouvoir honorer le remboursement du capital dû annuellement au titre des emprunts contractés auprès des banques. Cette position est développée dans une note de la DGFIP remise en séance aux membres du conseil.

A l'issue de la présentation de la note de la DGFIP par Madame HIBOU, CDL de la CdC, et de l'exposé concernant les nouvelles propositions de prêts des banques, un débat s'instaure entre les conseillers communautaires.

**Monsieur Christian BAILLIF** souhaite s'exprimer sur cette situation. Sans être opposé au projet il rappelle que chaque strate de collectivités intervenant sur notre territoire (Etat, Région Département EPCI, communes) ont leurs compétences propres. Les compétences données par les communes à la CdC visent, entre autre, à investir dans des projets structurants pour le territoire et pour nos citoyens.

Au regard de l'examen du « fléchage » de l'emprunt contracté pour la réalisation des investissements autres que la gendarmerie, il est choqué par le fait qu'un certain nombre d'entre eux auraient dû être autofinancés sur les ressources propres de la CdC. Il constate de fait que la CdC ne peut plus investir, renforcé en cela par le manque d'effort fait par l'Etat pour la soutenir financièrement. Il demande que la commission des finances se réunisse rapidement afin de contrôler nos investissements. Il insiste en précisant que cela engage l'avenir de nos 10 communes, en aucun cas il s'agit de rallumer la guerre de clochers.

**Monsieur le Président**, précise qu'en effet cette situation met en exergue un problème structurel pour la CdC qui est non pas exclusivement lié aux charges de fonctionnements mais à un manque de ressources financières pour assumer la gestion des services à la population et l'engagement d'investissements structurants pour l'ensemble du territoire.

Concernant la gendarmerie l'Etat n'a pas fait l'effort suffisant pour soutenir ce projet, notamment le ministère de l'intérieur qui ne peut nous apporter aujourd'hui des garanties fermes sur son niveau de participation financier, tant en terme de subvention d'investissement que de montant du loyer à venir, ce malgré les notes successives qui lui ont été transmises afin qu'il intègre la réalité des coûts de la construction.

**Patrice MICHEL FLANDIN** précise que dans ce contexte il est urgent de remettre à plat l'engagement de nos projets structurants.

**Monsieur le Président** rappelle que cela est prévu pour l'automne, comme il l'avait évoqué en commission des finances de juin. Une conférence des Maires et de la CdC, doit travailler à repérer et prioriser les investissements à réaliser pour les 5 prochaines années, afin que nous puissions en identifier la faisabilité, les maitrises d'ouvrages à prévoir. Ce travail de priorisation doit permettre aux Hauts du Perche de porter solidairement ses projets auprès de l'ensemble des financeurs et voir, de fait, les moyens financiers que nous devons dégager pour les assumer.

**Madame Angéline RADIGUET**, note que dans la note distribuée en séance le remboursement du capital des emprunts ne semble pas augmenter.

**Monsieur le Président** précise que de fait l'emprunt de la gendarmerie n'apparaît pas dans ce tableau concernant le budget principal de la CdC ainsi que les investissements futurs. Il ajoute que la recherche d'économie sur les dépenses de fonctionnement est déjà engagée au travers des chaufferies bois, de la mutualisation de contrats de maintenance ou d'abonnements (téléphonie, assurances ...).

**Madame Christelle HIBOU** s'exprime sur l'importance de maîtriser les dépenses de fonctionnement cependant la recherche de recettes supplémentaires doit elle aussi être menée. Il existe une possibilité de revoir la fiscalité certes, mais ce n'est pas la seule piste. Les facturations des services (cantine, garderies, crèches ...) sont depuis un certain temps gelées. L'augmentation des fournitures (entre autre le poste alimentation) n'a pas été répercutée aux bénéficiaires.

**Monsieur Jean Jacques BOUTTIER** s'inquiète de la disparation possible de la gendarmerie et de fait d'un nombre de gendarmes plus restreint sur le territoire à terme si ce projet n'aboutit pas.

**Monsieur le Président**, à l'issue de ce débat, propose que le conseil se prononce sur une solution qui devrait permettre à la communauté de commune, sans abandonner le projet de construction d'une gendarmerie à Tourouvre au Perche, de laisser passer la période actuelle, où le contexte financier et économique très fluctuant ainsi que le financement de l'Etat insuffisant, ne permettent pas d'établir un plan de financement fiable et équilibré de ce projet. De ce fait il demande aux conseillers communautaires de surseoir aux décisions prises lors de la séance 22 juin, à savoir :

De déclarer infructueux au motif de l'intérêt général les marchés de travaux et de ne pas les notifier aux entreprises, de fait d'annuler la délibération correspondante.

De ne pas donner suite à la proposition d'emprunt présentée par la Caisse d'Epargne et de fait d'annuler la délibération correspondante.

De poursuivre la recherche de financements fiables et équilibré afin d'aboutir à la réalisation à terme de ce projet, dans un contexte financier plus stable afin de ne pas impacter les charges financières du budget principal de la CdC.

D'engager dans les plus brefs délais une analyse financière prospective des budgets de la CdC afin de sécuriser la Capacité d'Autofinancement Nette de la CdC (CAF Nette), et de rechercher les mesures d'économies ou de financements capables de permettre à la CdC d'assumer ses missions d'investissements.

La délibération suivante est alors proposée au vote du conseil :

### **EXAMEN DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE FINANCEMENT DE LA GENDARMERIE DE TOUROUVRE AU PERCHE**

- Vu la délibération n° 2022-06-118 concernant le choix des entreprises, pour le marché de travaux de l'aménagement de la gendarmerie de Tourouvre eu Perche prise le 22 juin 2022.
- Vu la délibération n° 2022-06-119 concernant l'emprunt à contracté pour la réalisation de l'aménagement de la gendarmerie de Tourouvre eu Perche prise le 22 juin 2022.

**Monsieur Le Président** rappelle que lors de la séance du 22 juin dernier, il avait été mis en évidence le risque pris pour l'équilibre financier de la CdC d'engager le projet d'aménagement de la gendarmerie de Tourouvre. A ce titre il avait été convenu de réinterroger les banques et de se revoir pour examiner leurs nouvelles conditions de prêts.

Un tableau de synthèse de ces nouvelles conditions est remis en séance.

Par ailleurs il expose que, dans cet intervalle, une réunion en sous-préfecture a eu lieu au cours de laquelle les services de la DGFIP ont alerté monsieur le sous-préfet et lui-même, sur le risque très important pris par la CdC a contracté un nouvel emprunt suite à celui déjà contracté pour le financement des autres projets d'investissements de la CdC.

Ce risque pourrait se traduire par un surendettement de la communauté de communes à très court terme, au regard des faibles ressources financières de la CdC ainsi que de ses dépenses de fonctionnement importantes.

Cette situation amènerait la CdC à ne plus pouvoir honorer le remboursement du capital dû annuellement au titre des emprunts contractés auprès des banques. Cette position est développée dans une note de la DGFIP remise en séance aux membres du conseil.

A l'issue de la présentation de la note de la DGFIP par Madame HIBOU CDL de la CdC et de l'exposé fait concernant les nouvelles propositions de prêts des banques, un débat s'instaure entre les conseillers communautaires au terme duquel monsieur le Président propose que le conseil se prononce sur une solution qui devrait permettre à la communauté de commune, sans abandonner le projet de construction d'une gendarmerie à Tourouvre au Perche, de laisser passer la période actuelle, où le contexte financier et économique très fluctuant ainsi que le financement de l'Etat insuffisant, ne permettent pas d'établir un plan de financement fiable de ce projet. De ce fait il demande aux conseillers communautaires de sursoir aux décisions prises lors de la séance 22 janvier, à savoir :

De déclarer infructueux au motif d'intérêt général les marchés de travaux et de ne pas les notifier aux entreprises, de fait d'annuler la délibération correspondante.

De ne pas donner suite à la proposition d'emprunt présentée par la Caisse d'Epargne et de fait d'annuler la délibération correspondante.

De poursuivre la recherche de financements fiables et équilibrés afin d'aboutir à la réalisation à terme de ce projet, dans un contexte financier plus stable afin de ne pas impacter les charges financières du budget principal de la CdC.

D'engager dans les plus brefs délais une analyse financière prospective des budgets de la CdC afin de sécuriser la Capacité d'Autofinancement Nette de la CdC, et de rechercher les mesures capables de permettre à la CdC d'assumer ses missions d'investissements.

**Les conseillers communautaires, après en avoir délibérés, à 26 voix pour et 3 abstentions décident :**

- **De déclarer infructueux au motif d'intérêt général les marchés de travaux, de ne pas notifier aux entreprises les travaux d'aménagement de la gendarmerie de Tourouvre au perche et d'annuler la délibération n° 2022-06-118 correspondante.**
- **De ne pas donner suite à la proposition d'emprunt présenté par la Caisse d'Epargne et de fait d'annuler la délibération n° 2022-06-119 correspondante.**
- **De demander au Président de poursuivre la recherche de financements fiables et équilibrés afin d'aboutir à la réalisation à terme de ce projet et d'engager sans délai l'analyse financière prospective de la CdC proposée par la DGFIP.**

---

Aucune question diverses n'étant soulevée, la séance est levée à 10h20.

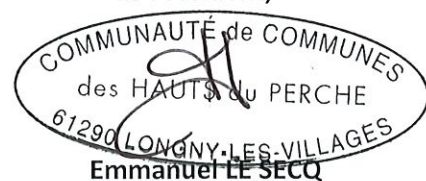
Monsieur le Président rappelle la date du prochain conseil communautaire fixée au 8 septembre 2022 à la salle des fêtes de Longny au Perche.

Le secrétaire de séance,



Christian BAILLIF

Le Président,



COMMUNAUTÉ de COMMUNES  
des HAUTS du PERCHE  
61290 LONGNY-LES-VILLAGES  
Emmanuel LE SECQ